

Newsletter PRIARTEM n° 34 – Juin 2021

Spéciale Action

Sommaire :

- [Action] [5G] Rassemblons-nous pour boycotter la 5G !
- Action] [5G] Interpellez votre maire
- [5G] : Pré-rapport de l'ANSES : beaucoup de questions et peu de réponses
- [Action] [EHS-MCS] Nous voulons la prévention et la prise en charge des hypersensibilités chimique et électromagnétique
- [Santé environnementale] Dès le 3 juin : Webinaires-débat avec les candidats en région & Envirocore des Régions
- Action] [Numérique à l'école] Pour une éducation humaine
- [Action] [EHS] Soutenez la création d'une aire naturelle d'accueil

En ces temps très particuliers, nous vous proposons une Newsletter Spéciale pour vous permettre d'agir, de sensibiliser autour de vous, d'interpeller les politiques de votre secteur, notamment les candidats aux prochaines élections du 20 et 27 juin, puis les nouveaux élus dès qu'ils seront installés.

[Action] [5G] Rassemblons-nous pour boycotter la 5G !

La 5G est inutile et climaticide. A cet égard, Agir pour l'Environnement et PRIARTEM vous invitent à participer à un vaste mouvement de boycott de la 5G.

Le 1er mai dernier, plus de [600 scientifiques](#) ont appelé à un boycott de la 5G. Loin des caricatures renvoyant les opposants à la 5G à des adorateurs de la lampe à huile, cet appel est une invitation à repenser notre dépendance au numérique en général et à la 5G en particulier.

Alors que les opérateurs ont déjà connecté au réseau plus de 32 000 antennes-relais 5G, quantité d'études mettent en évidence l'impact climatique et énergétique de ce nouveau standard. Que vaut cette fuite en avant si elle nous précipite dans le mur climatique ?

D'autant que le modèle économique justifiant la 5G repose sur l'internet des objets. Selon certains équipementiers, plusieurs dizaines de milliards de mouchards communicants seront vendus chaque année, transformant nos moindres faits et gestes en profits et profilage permanents !

Et cette avalanche d'objets connectés augmentera notre exposition aux champs électromagnétiques de l'ordre de 30% (estimation basse).

5G.fr
boycott



Pour l'ensemble de ces raisons, nous appelons à soutenir cet appel à [boycotter la 5G](#) qui a déjà recueilli 22 000 signatures !

[Action] [5G] Interpellez votre maire

La 5G se déploie extrêmement rapidement. Tous les jours, ce sont environ 200 antennes 5G qui sont connectées au réseau. En moins de 6 mois, ce sont plus de 32 000 antennes relais qui ont été déployées sans débat ni évaluation ! Comme les 7 500 premiers citoyens, interpellez votre maire afin qu'il adopte un moratoire sur votre commune et adopte une politique locale de concertation et de précaution : [ici](#)

Consulter la carte du déploiement : [ici](#)

Signez la pétition Stop5G (128 000 signataires à ce jour) : [ici](#)

[5G] Pré-rapport de l'ANSES : beaucoup de questions et peu de réponse

Paris, le 20/04/2021 : La présentation du pré-rapport de l'ANSES sur la 5G met en évidence la stupéfiante incertitude accompagnant le déploiement de ce nouveau standard de téléphonie mobile. Les experts de l'ANSES posent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses concrètes.



Alors que l'Agence nationale des fréquences (ANFr) a autorisé, ces six derniers mois, pas moins de 32023 antennes relais 5G, que le gouvernement a lancé les procédures d'attribution des fréquences de la cinquième génération de téléphonie mobile fin 2019, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) confirme que le niveau d'exposition augmentera de 30% avec l'arrivée de la 5G.

Cette temporalité prêterait à sourire si elle ne nous renvoyait pas à une mauvaise habitude bien française consistant à prendre une décision climaticide puis l'évaluer ensuite. Mélangent vitesse et précipitation, le gouvernement a préféré passer en force et ce sans attendre les résultats des expertises engagées, tant

du point de vue de l'impact climatique que sanitaire.

A défaut d'objectiver la controverse, le président de la République a préféré manier l'insulte et la caricature, renvoyant les opposants à la 5G à leurs Amish et leur lampe à huile.

Mépris d'autant plus regrettable que le Haut conseil pour le climat a très sévèrement mis en cause la 5G et que l'ANSES évite soigneusement de prendre position quant aux effets sanitaires. Seule certitude : La 5G augmentera le niveau de champ électromagnétique ambiant de 30% et pourrait, selon l'ANFr, accroître de 50% le nombre de points atypiques où l'exposition est considérée comme élevée !

Le rapport et l'avis de l'ANSES étaient mis en consultation publique jusqu'au 1^{er} juin. PRIARTEM a déposé une contribution très critique sur laquelle nous reviendrons dans une prochaine newsletter.

[Action] [EHS-MCS] Nous voulons la prévention et la prise en charge des hypersensibilités chimique et électromagnétique

À l'occasion de la journée internationale des maladies environnementales le 12 mai, une trentaine d'associations ont fait bloc avec SOS MCS et PRIARTEM pour demander une politique de santé publique et de prise en charge des hypersensibilités chimique et électromagnétique.

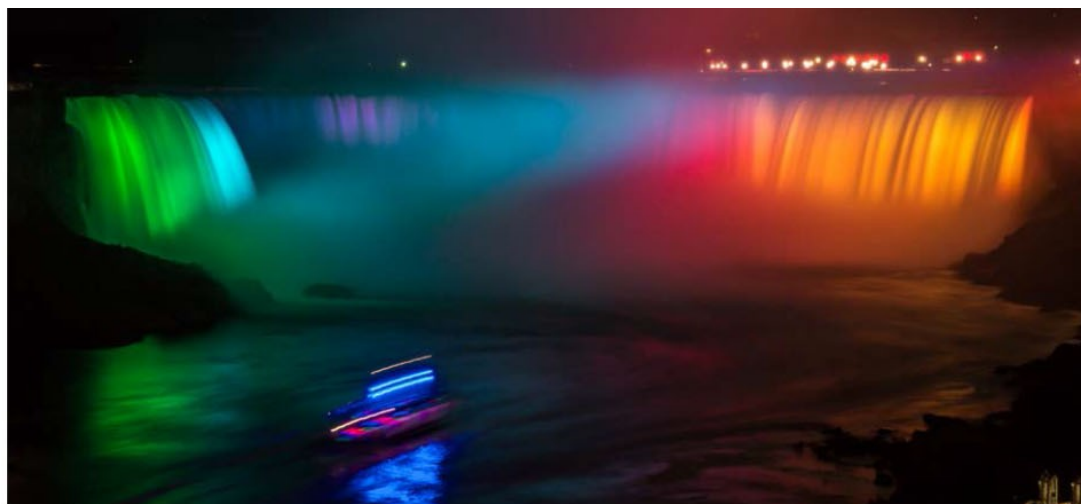
Bien que concernant sans doute plusieurs pourcents de la population et occasionnant dans les cas les plus graves des troubles extrêmement invalidants du fait de l'omniprésence des polluants en cause, les personnes devenues intolérantes sont livrées à leur triste sort et aucune politique de prévention n'est mise en œuvre.

Au contraire, loin de considérer cela comme autant de signaux d'alerte, c'est l'ensemble de la société, par ignorance le plus souvent, qui les invisibilise, au profit d'une fuite en avant technologique qui n'entend pas prendre en charge ses victimes collatérales.

Aujourd'hui, regroupées autour de l'idée qu'on ne devrait plus être malade à cause de l'environnement, les associations signataires interpellent les forces politiques en vue d'un cadre d'intervention publique pour la prise en charge des hypersensibilités chimique et électromagnétique et plus largement leur prévention avec comme fil rouge : « **Aucun nouveau cas et une prise en charge digne des personnes déjà atteintes** ».

Faisant l'amer constat que l'État ne joue pas son rôle de protection en la matière mais au contraire encourage le développement tous azimuts de ce qu'il considère comme un progrès sans en évaluer les conséquences – passage en force sur la 5G, distances dérogatoires des épandages de pesticides proches des habitations, inaction quant à la pollution de l'air –, les signataires appellent à un engagement en vue des échéances électorales prochaines.

Nous vous invitons à interpellier les candidats et élus de votre secteur à l'aide du [courrier](#), du [manifeste](#) ci-après et du [dossier de presse](#) en ligne.



Objet : Prévention et prise en charge des hypersensibilités chimique et électromagnétique

Paris, le 10 mai 2021

Madame / Monsieur,

Le 12 mai 2021 se tient la Journée internationale des maladies environnementales émergentes qui concernent les personnes dont la tolérance aux facteurs de l'environnement, qu'ils soient chimiques ou physiques liés notamment aux champs électromagnétiques, s'est effondrée. Du fait de l'omniprésence de ces facteurs dans l'environnement quotidien, les troubles de santé et les douleurs induits ont un impact majeur sur leur qualité de vie et sur leur insertion sociale. Imaginez-vous confiné à vie. C'est ce que vivent les personnes les plus atteintes qui ne peuvent quasiment plus sortir de chez elles, sauf au prix de douleurs ou malaises immédiats et de conséquences durables sur leur santé, leur sommeil...

À l'occasion de cette journée, le *Niagara Falls Illumination Board* a décidé de soutenir cette cause en illuminant pendant quinze minutes les chutes du Niagara en vert et jaune, couleurs symboliques mêlant les notions d'environnement et d'alerte, comme le canari – plus sensible – défaillant le premier en cas de danger imminent au fond de la mine et permettant aux mineurs de remonter avant d'être intoxiqués.

Nous savons aujourd'hui de manière largement documentée que les environnements toxiques dans lesquels nous évoluons en ville et à la campagne sont pathogènes : mauvaise qualité de l'air ; omniprésence de pollutions chimiques et électromagnétiques ; bruit ; alimentation ultra-transformée ; présence dans l'environnement quotidien de perturbateurs endocriniens, de métaux, de nanomatériaux, de cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) ou encore d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)... Les pollutions dans lesquelles nous baignons sont liées à l'incroyable développement des maladies chroniques depuis l'après-guerre, et en particulier en ce début de XXI^e siècle. La Commission européenne s'est d'ailleurs fixé comme objectif en matière de substances dangereuses « zéro pollution d'ici 2030 ».

**CONT
ACT
RESSE**

Sophie PELLETIER, présidente de PRIARTEM s.pelletier@priartem.fr
Christine MALFAY-REGNIER, présidente de SOS MCS contact@sosmcs.fr
Nicolas NAMUR tél. 06 50 37 40 25 nicolas.namur@reseau-environnement-sante.fr

COLLECTIF INTER-ASSOCIATIONS POUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE • RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ • 206 QUAI DE VALMY • 75010 PARIS



Or, depuis des années, la condition des personnes hypersensibles chimiques et électromagnétiques – les canaris de nos environnements hyper-pollués – est ignorée, celles-ci se trouvant souvent en situation d'errance médicale voire de maltraitance médicale et sociale. Malheureusement, peu d'actions se concrétisent pour mieux les considérer et nombre de nos concitoyens voient leur situation s'enfoncer vers la maladie chronique, le handicap, la désinsertion et la disqualification sociale. Ceci est d'autant plus regrettable que de nombreux exemples montrent qu'une prise en charge précoce, respectueuse et adéquate permet dans bien des cas de réduire la perte de tolérance et de rétablir une meilleure qualité de vie des personnes touchées.

Pire, loin de considérer leur situation comme autant de signaux d'alerte, c'est l'ensemble de la société, par ignorance le plus souvent, qui les invisibilise, au profit d'une fuite en avant technologique qui n'entend pas prendre en charge ses victimes collatérales. Or, à l'instar de précédents scandales sanitaires, nous constatons que, depuis des années, la controverse est alimentée de manière à minimiser les signaux d'alerte, à ralentir la connaissance et la prise de conscience. Pourtant, l'accumulation de faisceaux de preuve et de témoignages de personnes fauchées dans leur vie, doit conduire à une action rapide et volontaire dont l'objectif devrait être « *Aucun nouveau cas et une prise en charge digne des personnes déjà atteintes* ».

Aujourd'hui, dans la continuité de l'appel du 7 avril 2021 du Collectif inter-associations pour la santé environnementale pour faire de la santé environnementale un pilier de notre système de santé (« *Pour ne plus être malade à cause de l'environnement* »), nous vous interpellons au travers du manifeste ci-joint qui définit un cadre d'intervention publique pour la prise en charge des hypersensibilités chimique et électromagnétique et plus largement leur prévention, afin que vous nous communiquiez votre position.

Une partie non marginale de la population, représentant un véritable enjeu de santé publique, est concernée. **Êtes-vous prêt à vous engager et de quelle manière sur cette question ?**

Dans l'attente, de votre retour, nous vous prions de recevoir, Madame / Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

SIGNATAIRES

Christine MALFAY-REGNIER, SOS MCS
Sophie PELLETIER, PRIARTEM Ondes-Santé-Environnement
Arnaud APOTEKER, Justice Pesticides
Alain COLLOMB, Association Santé Environnement France
Gérard BAPT et Chantal L'HOIR, Association Française des Malades de la Thyroïde
Michel BESNARD, Collectif de soutien aux victimes des pesticides Ouest
Jean-Marie BONNEMAYRE, CNAFAL
René CADOT, Action Santé Solidarité
André CIOLELLA, Réseau Environnement Santé
Cathy et Richard FAITG, Collectif Environnement Santé 74

Sylvie HERMANS, Collectif santé sans onde
Jean-Michel GARNIER, Association Zones Blanches
Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'Environnement
Philippe LADOUGNE, Warrior Enguerand
Catherine NEYRAND, POEM26
Véronique MOREIRA, WECF France
François MOURGUES, C2DS
Carole ROBERT, Fibromyalgie France
Arnaud SCHWARTZ, France Nature Environnement
Ghislaine SICRE, Convergence Infirmière
Annie THEBAUD-MONY, Association Henri Pézerat
Marie THIBAUD, Stop aux cancers de nos enfants
François VEILLERETTE, Générations Futures
François VETTER, AEPOH

AVEC
LE SOUTIEN
DE :



**CONTACT
PRESSE**

Sophie PELLETIER, présidente de PRIARTEM s.pelletier@priartem.fr
Christine MALFAY-REGNIER, présidente de SOS MCS contact@sosmcs.fr
Nicolas NAMUR tél. 06 50 37 40 25 nicolas.namur@reseau-environnement-sante.fr

COLLECTIF INTER-ASSOCIATIONS POUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE • RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ • 206 QUAI DE VALMY • 75010 PARIS

POUR NE PLUS ÊTRE MALADE À CAUSE DE L'ENVIRONNEMENT !

SOS MCS
Association d'aide et de défense
des personnes atteintes du syndrome
d'hypersensibilité chimique multiple



Nous voulons la prévention et la prise en charge des hypersensibilités chimique et électromagnétique

De plus en plus de personnes témoignent de troubles liés aux produits chimiques et aux champs électromagnétiques (CEM). Le nombre de personnes touchées est mal connu dans les deux cas parce que peu étudié. Mais, à la lumière d'études de prévalence à l'étranger, il est plausible que plusieurs pourcents de la population soient concernés, à des degrés divers. La perte de tolérance aux produits chimiques et aux CEM, parfois brutale et imprévisible, peut conduire à des situations de handicap important, compte tenu de l'omniprésence des produits chimiques et CEM dans notre environnement : *technologies sans fil, émetteurs de toute nature, appareils, infrastructures électriques, produits chimiques et parfumés de toutes sortes (cosmétiques, lessives, détergents, désinfectants, solvants, pesticides, gaz d'échappement, métaux, fumées, médicaments, etc).* Les personnes atteintes des formes les plus sévères se trouvent souvent privées de leurs droits fondamentaux : formation, travail, soins, logement, vie sociale, déplacements, loisirs, etc. Un statut de « confiné à vie » en quelque sorte, sans reconnaissance ni aide sociale particulière.

L'émergence de ces maladies environnementales chroniques pose des défis nouveaux à notre société, dans un contexte de déploiement généralisé de ces technologies et d'omniprésence des composés chimiques :

- défis en ce qui concerne le respect des droits humains et environnementaux tels que définis par notre Constitution ;
- défis en ce qui concerne le coût humain : les répercussions sur le système de solidarité nationale ne peuvent être négligées : errance médicale, disqualification scolaire et professionnelle, exclusion sociale, voire suicides... et apparition continue de nouveaux cas, notamment chez une population jeune.

Plus généralement, le développement de ces maladies environnementales met en lumière l'urgence d'une politique de santé publique permettant la protection de toutes et tous contre les toxiques environnementaux.

**CONTACT
ACT
RESSÉ**

Sophie PELLETIER, présidente de PRIARTEM s.pelletier@priartem.fr
Christine MALFAY-REGNIER, présidente de SOS MCS contact@sosmcs.fr
Nicolas NAMUR tél. 06 50 37 40 25 nicolas.namur@reseau-environnement-sante.fr

COLLECTIF INTER-ASSOCIATIONS POUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE • RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ • 206 QUAI DE VALMY • 75010 PARIS



Aujourd'hui, regroupées autour de l'idée qu'on ne devrait plus être malade à cause de l'environnement, nous demandons un cadre d'intervention publique pour la prise en charge des hypersensibilités chimique et électromagnétique et plus largement leur prévention avec comme fil rouge : « *Aucun nouveau cas et une prise en charge digne pour les personnes déjà atteintes* ».

NOUS VOULONS :

- **un cadre loyal et garantissant notre participation aux orientations en matière de recherche**, de prise en charge et de prévention : l'éthique, la transparence et la concertation doivent être garanties.
- **le lancement de vraies recherches** pour caractériser rigoureusement les hypersensibilités chimiques et électromagnétiques, en termes notamment de prévalence, de signes cliniques et de facteurs de risques ;
- **un accès réel aux soins** afin d'en finir avec les maltraitements médicaux et sociaux : Des recommandations pour une prise en charge précoce - intégrée sur le plan médical, social et professionnel - dans un parcours négocié avec le patient doivent être édictées ; des unités de soins sans champs électromagnétiques ni substances chimiques doivent voir le jour au plus tôt sur l'ensemble du territoire.
- **un accès et une participation effective à la vie de la cité** : Les principes définis par les Nations-Unies d'inclusion, de non-discrimination, d'accessibilité, du droit de vivre en "milieu ordinaire", de libre circulation et de citoyenneté doivent être garantis, en particulier, les déplacements, l'accès aux services publics, au logement, aux études, à l'insertion professionnelle et aux loisirs.
- **une réduction des expositions pour toutes et tous** : Une véritable politique de santé publique doit se mettre en place, visant la protection de toutes et tous contre les toxiques environnementaux tout au long de la vie et tout particulièrement pendant les mille premiers jours de l'existence, notamment dans les domaines de :
 - la recherche (toxicologie, physiologie, clinique, caractérisation des expositions...) ;
 - l'information du public, des élus, des professionnels ;
 - la formation des professionnels à l'éco-conception et à l'éco-aménagement ;
 - la réforme du cadre normatif visant les meilleures technologies disponibles et l'innovation pour réduire à la source les expositions polluantes (produits chimiques et champs électromagnétiques) ;
 - la révision des normes d'exposition au regard des connaissances les plus récentes, en tenant compte des cumuls de facteurs d'exposition dits « effets cocktails ».

SIGNATAIRES

Christine MALFAY-REGNIER, SOS MCS
 Sophie PELLETIER, PRIARTEM Ondes-Santé-Environnement
 Arnaud APOTEKER, Justice Pesticides
 Alain COLLOMB, Association Santé Environnement France
 Gérard BAPT et Chantal L'HOIR, Association Française des Malades de la Thyroïde
 Michel BESNARD, Collectif de soutien aux victimes des pesticides Ouest
 Jean-Marie BONNEMAYRE, CNAFAL
 René CADOT, Action Santé Solidarité
 André CIOLELLA, Réseau Environnement Santé
 Cathy et Richard FAITG, Collectif Environnement Santé 74

Sylvie HERMANS, Collectif santé sans onde
 Jean-Michel GARNIER, Association Zones Blanches
 Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'Environnement
 Philippe LADOUAGNE, Warrior Enguerrand
 Catherine NEYRAND, POEM26
 Véronique MOREIRA, WECF France
 François MOURGUES, C2DS
 Carole ROBERT, Fibromyalgie France
 Arnaud SCHWARTZ, France Nature Environnement
 Ghislaine SICRE, Convergence Infirmière
 Annie THEBAUD-MONY, Association Henri Pézerat
 Marie THIBAUD, Stop aux cancers de nos enfants
 François VEILLERETTE, Générations Futures
 François VETTER, AEPOH

AVEC
LE SOUTIEN
DE :



CONTACT PRESSE

Sophie PELLETIER, présidente de PRIARTEM s.pelletier@priartem.fr
 Christine MALFAY-REGNIER, présidente de SOS MCS contact@sosmcs.fr
 Nicolas NAMUR tél. 06 50 37 40 25 nicolas.namur@reseau-environnement-sante.fr

COLLECTIF INTER-ASSOCIATIONS POUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE • RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ • 206 QUAI DE VALMY • 75010 PARIS

[Santé environnementale] Webinaires-débat avec les candidats en région

Dans le cadre des élections régionales, le Collectif Inter-associations pour la Santé Environnementale (CISE), auquel PRIARTEM participe, regroupant des associations citoyennes de défense de l'environnement, de la

santé, des femmes, des droits, des consommateurs, des associations familiales, de professionnels et de malades, des collectifs et des syndicats, a souhaité auditionner les candidates et candidats aux élections régionales afin de connaître leurs projets en matière de politique publique de santé environnementale.

FAIRE DE LA **SANTÉ**
ENVIRONNEMENTALE
UN PILIER DU SYSTÈME DE SANTÉ
FRANÇAIS

Le premier se tient jeudi 3 juin 2021 à 21h avec les candidats Hauts-de-France

Diffusion en direct sur :

- <http://www.mediaplus.site/2021/06/02/faire-debat-hauts-de-france-03-06-21/>
- <https://www.facebook.com/ReseauEnvironnementSante/>

Plus d'info : [ici](#)

Le second aura lieu jeudi 10 juin à 21 h en Ile-de-France, durant lequel PRIARTEM posera des questions. Le troisième se tiendra en région Pays-de-la-Loire vendredi 11 juin à 21 h

Retrouver les infos et les liens de connexion : [ici](#)

Appel du Collectif Inter-associations pour la Santé Environnementale



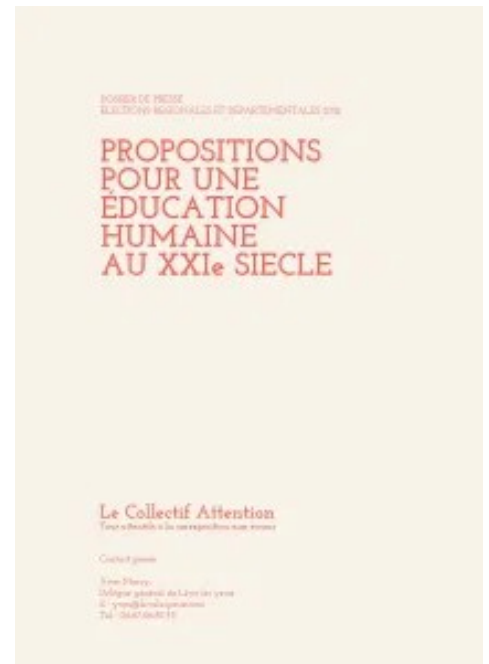
Consultez également l'[EnviroScore des régions](#) (soutenu par le CISE) - Transition écologique : l'heure du bilan est arrivée. La loi fixe aux Régions une responsabilité dans la transition écologique. Mais qu'ont-elles réellement fait pendant leur mandat ?

[Action] [Numérique à l'école] Pour une éducation humaine

Le Collectif Attention/Tous attentifs à la surexposition aux écrans, regroupant plusieurs associations un peu partout en France, auquel PRIARTEM participe, a adressé aux partis politiques français et aux têtes de listes aux élections régionales des propositions en faveur d'une « éducation humaine » et non numérique.

Nos associations sont engagées au quotidien auprès des familles et des établissements scolaires dans la prévention des risques liés à la surexposition aux écrans. Témoins privilégiés des problèmes posés, elles souhaitent que la généralisation du numérique comme « moyen » d'apprentissage soit enfin interrogée. Aucune étude sérieuse n'a pu en démontrer les vertus pédagogiques, bien au contraire, et il est désormais avéré que la technologie numérique a de sérieux impacts sanitaires, humains et écologiques, qu'il est temps de prendre en compte.

Les départements ont la charge de la petite enfance et des collèges, les régions des lycées, et à l'heure où le ministère de l'Éducation Nationale engage à marche forcée la numérisation de l'école, nous **appelons les futurs élus à la vigilance et à la responsabilité.**



4 demandes de la société civile :

- ◆ **Une politique publique de prévention des risques liés à la surexposition aux écrans** à destination des enfants, des parents et de la communauté éducative, de la petite enfance au lycée.
- ◆ **La fin du numérique imposé dans l'éducation** avec l'arrêt du remplacement des manuels et cahiers papiers par des dispositifs numériques au sein des établissements scolaires et donc l'arrêt des distributions de tablettes et ordinateurs aux élèves.
- ◆ **Le droit à la déconnexion des familles et des enseignants** avec la liberté pour chaque parent de refuser l'utilisation d'écrans et d'internet, a fortiori par leurs enfants mineurs, ainsi que pour chaque enseignant de refuser le recours aux outils numériques.
- ◆ **Un débat démocratique sur le numérique éducatif** : la collectivité s'engage à organiser un véritable débat sur la place du numérique dans l'éducation, ouvert à la société civile, et dont les parties prenantes ne présentent pas de conflit d'intérêt.

D'ici aux élections fin juin, le Collectif Attention se mobilise pour faire connaître une réalité que la crise du Covid n'a fait qu'aggraver, nourrissant l'espoir d'une éducation plus « humaine » pour tous.

Nous vous invitons à interpellier les candidats et élus de votre secteur à l'aide du [communiqué](#) et du [dossier de presse](#).

[Action] [EHS] Soutenez la création d'une aire naturelle d'accueil

L'AEPOH (association pour un espace protégé des ondes hertziennes) œuvre à la création en Haute-Saône, d'une aire naturelle de camping en zone blanche sanctuarisée de téléphonie mobile pour permettre aux personnes électrohypersensibles de se mettre au vert et de profiter d'une nature préservée.

Le projet a été retenu en vue de bénéficier de l'accompagnement de Harmonie Mutuelle. Vous avez jusqu'au 30 juin pour voter et soutenir le projet : [ici](#)

Pour adhérer ou renouveler votre cotisation, rendez-vous [ici](#).
Retrouvez les anciennes *Lettres* de PRIARTEM [ici](#)
Les précédentes newsletters sont consultables [ici](#)
Dossier 5G sur le site de PRIARTEM : [ici](#)

PRIARTEM - Boite 64
206 quai de Valmy
75010 PARIS
Nous contacter : <http://contact.priartem.fr/>
www.priartem.fr